



Avis du 22 mai 2018 sur la protection de la vie privée à l'ère du numérique

22/05/2018

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme a rendu un avis portant d'abord sur la menace que fait peser le numérique sur le respect de la vie privée, cette menace devant toutefois être mesurée à l'aune des nouveaux visages de la vie privée. Elle recherche, ensuite, les moyens les plus appropriés pour renforcer l'effectivité des garanties offertes. Elle s'efforce enfin de proposer des mesures permettant d'atteindre un équilibre protecteur et pérenne dans l'architecture des droits de l'homme.

Elle formule 12 recommandations : notamment, elle invite les pouvoirs publics à renforcer les moyens de la CNIL, et à clarifier et préciser davantage son régime procédural et répressif.